



CONSULTATION DU PUBLIC

Demande d'autorisation de défrichement de 8,6644 ha de forêt pour la création d'une tranche du lotissement « Les Genêts » à Seltz

Pièce répondant aux obligations du 6° de l'article R. 123-8 du Code de l'Environnement

Mention des autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet :

- *Dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées*
- *Permis d'aménager*
- *Déclaration au titre de la loi sur l'eau*

22/01/2024